

Conseils pour un déménagement

en France réussi !

Ton déménagement en France approche, tu as pensé à tout ? Tout est fin prêt ? Tu en es sûr ? Zebrabox a rassemblé pour toi toutes les informations importantes !

Quelques points à ne pas négliger pour ton déménagement en France !

Quelques semaines AVANT le déménagement !

En route pour la France

En tant que citoyen de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Économique Européen (EEE), il est facile de s'installer, étudier, ou travailler en France grâce à la libre circulation. Pour les citoyens d'autres pays, renseignez-vous sur les conditions d'entrée auprès du consulat ou de l'ambassade.

Important : carte d'identité ou passeport valide, contrat de travail ou de location ! Les indépendants doivent justifier leur capacité à subvenir à leurs besoins (revenus...). Tous les autres ont besoin d'une autorisation de séjour. Les citoyens de Bulgarie, de Croatie et de Roumanie sont soumis à des restrictions d'accès.

Bon à savoir : vérifie et fais éventuellement prolonger tous les documents d'identité (carte d'identité, passeport, carte d'identité enfant) et documents importants (permis de conduire, acte de naissance). Procure-toi un permis de travail auprès de ton employeur français, ainsi qu'un contrat de travail (CDD, CDI...). Si un animal t'accompagne, les vaccins obligatoires en France doivent être effectués et tu dois posséder les documents nécessaires.

Le conseil de Zebrabox : avant de t'enregistrer dans ton nouveau pays (voir point précédent), pense à te désinscrire et à résilier tes anciens contrats. Tu as pensé à tout ?

- assurance-maladie
- assurance automobile
- abonnements presse et contrats de téléphonie, téléphonie mobile, Internet et TV

Juste avant et le jour du déménagement

Effets de déménagement et douane

Si tu souhaites t'installer en France en venant d'un pays hors UE, il est nécessaire de présenter à la douane une liste de tous les objets que l'on souhaite importer : mobilier, voiture, animaux domestiques.

Si tu viens d'un pays de l'Union européenne (UE) : aucune formalité douanière particulière n'est requise pour tes effets personnels.

Si tu viens d'un pays hors UE : tu peux bénéficier d'une franchise de droits et taxes pour tes biens personnels si tu remplis certaines conditions, notamment :

- posséder les biens depuis au moins six mois avant le déménagement
- transférer votre résidence principale en France
- ne pas céder les biens importés dans l'année suivant leur importation

Important : tous les biens personnels doivent être en ta possession depuis plus de six mois pour être exempts de taxe. Cela s'applique également au véhicule. Pense à garder les factures !

Bon à savoir : tu devras fournir aux douanes :

- un inventaire détaillé et estimatif de tes biens en deux exemplaires
- le formulaire CERFA 10070*03 intitulé «Déclaration d'entrée en France en franchise de biens personnels en provenance de pays tiers à l'Union Européenne»
- tout document prouvant ton changement de résidence

Pour plus d'informations, consultez le site de la Douane française : douane.gouv.fr

Le conseil de Zebrabox : en France, un véhicule de déménagement de plus de 3,5 tonnes est également considéré comme un camion. Attention aux restrictions de circulation ! Les camions n'ont pas le droit de circuler sur les routes nationales et autoroutes entre le samedi 22 h et le dimanche 22 h, ainsi que les jours fériés. En période estivale, ces restrictions peuvent être étendues, surtout sur les routes en direction des régions touristiques. Assure-toi que le poids total autorisé ne dépasse pas la limite fixée, faute de quoi tu pourrais devoir décharger une partie des effets de déménagement en cas de contrôle. Le mieux est de te renseigner auprès d'une entreprise de déménagement avant de partir. Pense également à vérifier les horaires d'ouverture des bureaux de douane si tu transportes des biens soumis à des formalités douanières.

Séjour (pour rechercher un logement, par exemple)

Il existe plusieurs options de titre de séjour en France, en fonction de la durée et du motif de ton séjour (études, travail, etc.).

Important : pour entrer sur le territoire français, tu dois avoir un passeport valide (ou une carte d'identité européenne pour les citoyens de l'UE/EEE).

Bon à savoir : pour un séjour de plus de trois mois, les citoyens non-européens doivent demander un visa de long séjour, puis un titre de séjour adapté à leur situation une fois en France. La demande de titre de séjour se fait auprès de la préfecture du département de résidence.

Le conseil de Zebrabox : les étudiants doivent présenter une preuve d'inscription dans un établissement français reconnu pour obtenir un visa étudiant et ensuite leur titre de séjour en France.

Travailler en France

Les personnes salariées en France ont besoin d'une autorisation de séjour, généralement fournie avec son contrat de travail auprès de son employeur.

Important : l'employeur ou toi-même (si tu es en possession d'un contrat de travail) faites une demande d'autorisa-

tion de travail auprès de l'autorité cantonale compétente. Le contrat de travail ne peut débuter qu'après émission de celle-ci. L'autorisation de séjour est liée à l'autorisation de travail. Elle est généralement valable cinq ans, puis peut être prolongée.

Bon à savoir : dans les entreprises françaises, la hiérarchie est généralement horizontale. Les employés discutent directement des questions importantes avec leurs supérieurs et les ressources humaines. C'est certainement pour cette raison que seule une petite partie d'entre eux est syndiquée et que les grèves sont rares et se heurtent presque toujours à une opposition.

Le conseil de Zebrabox : si tu cherches seulement un emploi saisonnier en France, regarde du côté des jobs dans les domaines de la restauration, de l'événementiel, aussi bien dans les grandes villes françaises que dans des villes touristiques et saisonnières (à la montagne pour le ski, à la mer l'été...).

Travailler comme indépendant en France

Tout travailleur indépendant souhaitant s'établir en France doit obtenir un titre de séjour autorisant l'exercice d'une activité indépendante avant de commencer son activité.

Important : l'autorisation de séjour pour les indépendants est délivrée si le projet présente un intérêt économique pour la France et si certaines conditions personnelles et financières sont remplies. La décision de délivrer cette autorisation dépend de l'administration préfectorale.

Bon à savoir : les conjoints de ressortissants français et les conjoints de personnes ayant une autorisation de résidence en France n'ont pas besoin d'autorisation supplémentaire pour exercer une activité indépendante.

Le conseil de Zebrabox : les travailleurs indépendants peuvent choisir de cotiser volontairement à une caisse de retraite pour se garantir une couverture sociale en France.

Habiter en France

Quelles sont les heures de repos nocturne en France ?

Comment fonctionne la collecte des déchets ? Que fait le concierge et quelles sont les missions du syndic de copropriété ? Le quotidien est plus simple quand on connaît et respecte les règles locales.

Important : pour louer un logement en France, il est nécessaire de prouver sa capacité à payer le loyer. Un dossier solide, incluant des justificatifs de revenus et éventuellement une caution, augmente les chances d'obtenir une location.

Bon à savoir : en matière de location, certaines règles doivent être respectées, tant pour le locataire que pour le propriétaire. Pour éviter les litiges, le site officiel Service-public.fr propose des informations détaillées sur les droits et devoirs des locataires en France, y compris les règles de vie en copropriété et les heures d'interdiction de nuisances.

Le conseil de Zebrabox : photocopie tous tes papiers et documents importants, comme ton contrat de bail ou ta pièce d'identité, et conserve-les dans notre plus petit local de stockage XXXS (1m³). En cas de perte due à un incendie ou un cambriolage, tu retrouveras vite les copies et t'épargneras des difficultés inutiles.

Assurances-maladie

Toute personne résidant de façon stable en France est tenue de s'affilier à l'assurance maladie via la Sécurité Sociale. Cette affiliation doit être réalisée dans les premiers mois suivant l'arrivée pour garantir une couverture santé dès le début du séjour.

Important : les prestations de base couvrent les consultations médicales, les hospitalisations, et les médicaments prescrits, mais les soins dentaires et optiques sont souvent partiellement remboursés. Pour une couverture plus complète, il est possible de souscrire à une mutuelle complémentaire santé, dont les coûts et les prestations varient selon les assureurs.

Bon à savoir : en France, la cotisation à la Sécurité Sociale dépend des revenus. De plus, une franchise annuelle, ou le reste à charge, peut s'appliquer sur certaines prestations. Les travailleurs salariés bénéficient également d'une couverture

accident du travail inclus dans leur emploi, pour peu qu'ils soient employés au moins huit heures par semaine.

Le conseil de Zebrabox : même si les prestations de l'assurance de base sont similaires pour tous, il est conseillé de comparer les offres de mutuelles complémentaires, car les tarifs et couvertures varient ! Pour plus de détails et pour s'inscrire, consulte le site officiel de l'Assurance Maladie (ameli.fr).

Véhicule

Quiconque souhaite importer et conduire son véhicule en France doit respecter certaines règles administratives. Seul le propriétaire du véhicule est autorisé à l'importer.

Important : pour franchir le poste de douane avec un véhicule d'occasion venant de l'extérieur de l'Union européenne, il doit être déclaré comme « effet de déménagement ». Le véhicule doit être en ta possession depuis au moins six mois (pense à la carte grise et au contrat d'achat). Conserve précieusement les documents douaniers tamponnés, ils te seront demandés pour immatriculer le véhicule en France. Les véhicules d'entreprise immatriculés à l'étranger sont soumis à des règles spécifiques, et la déclaration douanière est obligatoire dans tous les cas.

Si tu importes une voiture neuve, renseigne-toi sur les taxes et impôts éventuels, notamment la taxe sur les véhicules de tourisme et la vignette Crit'Air pour circuler dans les zones à faibles émissions comme Paris.

Bon à savoir : une fois en France, tu disposes d'un délai d'un mois pour faire immatriculer ton véhicule au service des immatriculations (Agence Nationale des Titres Sécurisés, ANTS). Le permis de conduire étranger est valide jusqu'à un an après ton installation ; passé ce délai, il doit être échangé contre un permis français si tu viens de l'extérieur de l'UE. Pour cela, prévois une pièce d'identité, ton permis de conduire actuel, une autorisation de séjour, et, si nécessaire, un test de vision.

Le conseil de Zebrabox : si tu conduis un véhicule importé en France, assure-toi d'obtenir un permis français dans les délais légaux pour éviter les amendes. Pour les véhicules en leasing, vérifie auprès de ton organisme financier qu'il

autorise l'importation en France. Pour les démarches d'immatriculation, consulte le site de l'ANTS (ants.gouv.fr ^{GO}).

APRÈS le déménagement

Enregistrement

Une fois le déménagement terminé, quelques formalités administratives t'attendent encore pour finaliser ton installation en France.

Important : ta première obligation après ton arrivée est de déclarer ta nouvelle adresse auprès de la mairie de ton lieu de résidence, généralement dans un délai de quelques jours après ton installation. Cela permet de régulariser ta situation pour une résidence durable en France. Si tu as un animal de compagnie, il peut également être nécessaire de l'enregistrer.

Bon à savoir : documents requis pour l'enregistrement :

- Carte d'identité, passeport
- Photo d'identité récente
- Copie du bail de location ou titre de propriété
- Contrat de travail/ certificat de scolarité (si tu es étudiant)
- Attestation de souscription à une assurance maladie (Sécurité Sociale ou Mutuelle)
- Acte de naissance, acte de mariage (si nécessaire)
- Justificatif d'activité (certificat d'embauche ou preuve d'activité indépendante)

Le conseil de Zebrabox : si tu envisages de t'installer durablement en France, renseigne-toi sur les options de naturalisation. La naturalisation par mariage est possible au bout de quatre ans de mariage avec un Français, tandis que la naturalisation ordinaire nécessite généralement une résidence continue d'au moins cinq ans en France. Pour plus d'informations, consulte le site officiel du [Service-public.fr](https://service-public.fr) ^{GO}.